

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Orthothérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8219

Société : RAM 46065

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHBAZ

AIICHAM

Date de naissance : 07 - 06 - 1968

Adresse : 2 IL OT 20 CGT Bouskoura

Tél. : 0661465191

Total des frais engagés : 400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Nawal IDRISSI THAMLICH **MUPRAS**
Pédiopsychiatre
5, Rue Sidi Boughaïd RDC N° 3
Gauthier - Casablanca
INPE: 091169567
Tél: 0522 564 872 - 06 10 63 42 61

Date de consultation : 22 / 10 / 2020

Nom et prénom du malade : KHBAZ AÏAÏ Age : 59

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : hypertonie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Castela

Le : 22 / 10 / 2020

Signature de l'adhérent(e) : Castela

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 OCT. 2020	ca		400.DH	Dr. Nawaï IDRISI AHAMAD Pédopsychiatre 6, Rue Sidi Brahim RDC N° 3 Gauthier - Casablanca INPE: 06189588 06522.204872 - 061690426

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433551

A diagram showing a 10x10 grid of numbered circles. The numbers are arranged as follows: the top row has 1, 2, 1, 2; the second row has 3, 2, 1, 2, 3, 4; the third row has 4, 5, 6, 7; the fourth row has 5, 6, 7, 8; the fifth row has 6, 7, 8, 9; the sixth row has 7, 8, 9, 10; the seventh row has 8, 9, 10, 1; the eighth row has 9, 10, 1, 2; the ninth row has 10, 1, 2, 3; and the bottom row has 1, 2, 3, 4. A central asterisk (*) is located at the intersection of the 5th row and 5th column. The grid is bounded by a horizontal line labeled 'D' on the left and 'B' on the right, and a vertical line labeled 'H' at the top and 'A' at the bottom.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Docteur Nawal IDRISI KHAMLICHI

Pédopsychiatre - Psychothérapeute
Bébés - Enfants- Adolescents

- Diplômée de la Faculté de médecine de Casablanca
- Ancien médecin attaché à l'Hôpital d'Enfants CHU Ibn Rochd
- Ancien interne des Hôpitaux de Paris

دكتورة نوال إدريسي خمليشي

طبيبة و معالجة نفسانية للأطفال
رضع - مراهقين

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد للأطفال

طبيبة داخلية سابقاً بمستشفيات باريس

Ordonnance

Le : 22 OCT. 2020

KHARAZ A bñr

Note d'honoraires à 400DA

Dr. Nawal IDRISI KHAMLICHI
Pédopsychiatre
6, Rue Sidi Brahim RDC N° 3
Gauthier Casablanca
INPE: 091189589
Tel: 0522 204 872 - 06 10 69 04 26

